



N° de résolution  
ou annotation

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil de La Bostonnais qui se tenait le 12 janvier 2016 au bureau municipal situé au 15 rue de l'Église dans la Municipalité de La Bostonnais à 19 h 30. La rencontre se déroulait sous la présidence de la mairesse Chantal St-Louis, les conseillères Renée Ouellette, Francine Harvey, et Marie-Élizabeth Courtemanche, les conseillers François Baugée, Michel Sylvain et Pierre-David Tremblay. La directrice générale Josée Cloutier agit à titre de secrétaire d'assemblée.

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du procès verbal du 8 décembre 2015**
- 4. Correspondances**
  - 4.1 Le ministre des Transports
  - 4.2 Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
  - 4.3 Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
- 5. Affaires découlant**
  - 5.1 Adoption prévision budgétaire 2016 : Mercredi 13 janvier à 19 h
- 6. Affaires nouvelles**
  - 6.1 Centre de Valorisations des arts et de l'agroalimentaire parc Ducharme
  - 6.2 Renouvellement contrat de travail directrice générale
  - 6.3 Ajustement salaire secrétaire-trésorière adjointe
  - 6.4 Contrat d'enlèvement et le transport des matières résiduelles et matières recyclables
  - 6.5 Désignation de ville de La Tuque pour la livraison de programme sur l'amélioration de l'habitat sur le territoire de la Municipalité
  - 6.6 Renouvellement mandat C.C.U : membre aux sièges 1 et 3
  - 6.7 Soirée Tchín Tchín 2016
  - 6.8 Nouveau programme d'aide aux personnes âgées pour le paiement des taxes municipales
  - 6.9 Appui au vote contre l'adoption du budget d'agglomération 2016
- 7. Trésorerie**
  - 7.1 Adoption des dépenses mensuelles du mois de décembre 2015
  - 7.2 États financiers du mois de décembre 2015
  - 7.3 Rapport des taxes
- 8. Permis de construction**
- 9. Rapport des comités**
- 10. Période de questions**
- 11. Tour de table des conseillers**
- 12. Clôture de l'assemblée**
- 13. Levée de l'assemblée**



N° de résolution  
ou annotation

**2016-01-01**

**2016-01-02**

## **1. Ouverture de la séance**

La mairesse, Chantal St-Louis souhaite la bienvenue aux citoyens présents dans la salle. L'ouverture de la séance est adoptée sur proposition du conseiller Pierre-David Tremblay et secondée par la conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche.

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté sur proposition du conseiller Pierre-David Tremblay et secondé par le conseiller Michel Sylvain.

## **3. Adoption du procès verbal du 8 décembre 2015**

L'adoption du procès-verbal est proposée par la conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche et secondée par le conseiller Pierre-David Tremblay et résolue unanimement. La mairesse s'étant abstenue de voter.

## **4. Correspondances**

4.1 Le ministre des Transports nous informe qu'il autorise la programmation des travaux en voirie locale présentée par notre municipalité telle que nous l'avons décrite. Selon les modalités de versement de la contribution, nous devons informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire des modifications que nous pourrions apporter à cette programmation autorisée. Celle-ci sera informée par le ministre des Transports des autorisations.

4.2 Le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire nous informe que la programmation de travaux, présentée par notre municipalité le 14 octobre 2015, a été acceptée par le ministère des Transports. Sur la base des travaux réalisés, le MAMOT recommande à la SOLFIL le versement à notre municipalité d'un montant de 271 340.00 \$ provenant d'une partie de la Taxe fédérale sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018. Le MAMOT pourra recommander le versement d'un montant supplémentaire de 283 471.00 \$ relatifs aux travaux prévus. Toutefois, la municipalité devra soumettre, avant le 15 octobre de chaque année, le formulaire de présentation de la programmation des travaux réalisée.

4.3 Le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques nous envoie le formulaire comprenant le calcul de la subvention pour 2015, dans le cadre du programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles. Nous recevrons sous peu un avis de dépôt.



N° de résolution  
ou annotation

2016-01-03

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

## 5. Affaires découlant

5.1 La mairesse informe les citoyens présent, que l'adoption des prévisions budgétaire aura lieu mercredi le 13 janvier à 19 h 00 et qu'un avis public à été émis à cette effet

## 6. Affaires nouvelles

### 6.1 Centre de valorisations des arts et de l'agroalimentaire du parc Ducharme

**CONSIDÉRANT QUE** le centre de valorisations des arts et de l'agroalimentaire du parc Ducharme a vu le jour en mai 2013;

**CONSIDÉRANT QUE** la saison 2015 a pris fin le 17 octobre 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil à procéder à une réflexion sur l'avenir du centre de valorisations des arts et de l'agroalimentaire suite a ses trois (3) années d'existence;

**CONSIDÉRANT QUE** suite aux discussions, le conseil a décidé de cesser les activités d'accueil touristique et d'animation du centre des arts et de l'agroalimentaire et du parc Ducharme afin de permettre de réduire les frais de fonctionnement au budget 2016;

**CONSIDÉRANT QU'**une correspondance sera envoyée aux trois (3) employées concernées Mme Claire Poirier, Mme Valérie Brunel, Mme Sandrine Boivin, à madame Hélène Pelletier, directrice aux infrastructures d'accueil et projets municipaux ainsi qu'à tourisme haute Mauricie les avisant de la fermeture du volet d'accueil et d'animation touristique du Centre de valorisation des arts et de l'agroalimentaire et les remerciant des leurs travail et soutien pendant ces (3) années d'opération;

### **EN CONSÉQUENCE, IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** Le conseiller Pierre-David Tremblay

**APPUYÉ PAR :** La conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche

**ET RÉSOLU** majoritairement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

**CONTRE :** La conseillère Francine Harvey

**CONTRE :** Le conseiller François Baugée

Que la municipalité procède à la fermeture du volet d'accueil et d'animation touristique du centre de valorisation des arts et de l'agroalimentaire du parc Ducharme pour l'exercice financier 2016. Que les infrastructures existantes restent disponibles aux citoyens de La Bostonnais.



N° de résolution  
ou annotation

2016-01-05

## 6.2 Renouveau du contrat de travail de la directrice générale

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat de travail de la directrice générale viendra à échéance le 31 décembre 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité veut conserver Mme Josée Cloutier à son emploi comme directrice générale;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** Le conseiller Michel Sylvain

**APPUYÉ PAR :** Le conseiller Pierre-David Tremblay

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que la municipalité renouvelle le contrat de travail de Mme Josée Cloutier comme directrice générale pour une période de un (1) an aux conditions et salaires négociés dans le contrat de travail.

Que la mairesse Madame Chantal St-Louis soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité le contrat de travail.

## 6.3 Ajustement de salaire : Secrétaire-trésorière adjointe

**CONSIDÉRANT QUE** Madame Mélanie Gagné est à l'emploi de la municipalité depuis le 24 mars 2015;

**CONSIDÉRANT QU'**une évaluation a été produite par le comité des ressources humaines et que le comité recommande un ajustement de salaire à Mme Mélanie Gagné suite à une évaluation positive;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**

**PROPOSÉ PAR;** Le conseiller Pierre-David Tremblay

**APPUYÉ PAR;** La conseillère Renée Ouellette

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers, la mairesse s'étant abstenue de voter

Que la municipalité de La Bostonnais autorise un ajustement de .50 \$ de l'heure suite aux recommandations du comité des ressources humaines. Que celle-ci soit rétroactive à partir du 24 septembre 2015.



N° de résolution  
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

2016-01-07

#### **6.4 Annulation soumissions Enlèvement et le transport des matières résiduelles et matières recyclables 2016-2017**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a envoyé des appels d'offres sur invitations pour le contrat d'enlèvement et le transport des matières résiduelles et matières recyclables 2016-2017;

**CONSIDÉRANT QUE** sept (7) entrepreneurs ont été invités à soumissionner;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ouverture publique des soumissions a eu lieu le 6 janvier 2016 à 10 hrs;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu trois (3) soumissions et que seulement un soumissionnaire était conforme;

**CONSIDÉRANT QU'UNE** différence de 13 554.35 \$ est constatée entre la soumission conforme et l'année 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cahier de charge du soumissionnaire, à l'article 40 intitulé « Acceptation des soumissions » il est stipulé que la municipalité ne s'engage pas à accepter quelques soumissions reçues que ce soit et elle ne pourra être tenue responsable de tous frais et/ou dépenses encourues en rapport avec le présent appel d'offres.

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** La conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche

**APPUYÉ PAR :** Le conseiller Pierre-David Tremblay

**ET RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que le conseil municipal annule toutes les soumissions reçues pour l'enlèvement et le transport des matières résiduelles et matières recyclables 2016-2017 considérant inacceptable une augmentation de 44 %, une révision de la situation a été effectuée et le conseil a finalement opté pour que la municipalité procède elle-même à l'enlèvement et le transport des matières résiduelles et matière recyclable afin d'amoinrir les coûts de celui-ci.

#### **6.5 Désignation de Ville de La Tuque pour la livraison de programme sur l'amélioration de l'habitat sur le territoire de la Municipalité**

**CONSIDÉRANT QUE** depuis quelques années déjà, Ville de La Tuque gère différents programmes d'amélioration de l'habitat pour le compte de la Municipalité de La Bostonnais sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de la nouvelle entente sur la gestion des programmes de l'amélioration de l'habitat par la Société d'habitation du Québec (SHQ), il aurait lieu de confirmer à la Société d'habitation du Québec notre intention de poursuivre notre association avec Ville



N° de résolution  
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

2016-01-08

de La Tuque concernant la livraison de ces programmes sur le territoire de la Municipalité de La Bostonnais;

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des programmes à gérer par la Ville de La Tuque serait la suivante;

- ❖ Programme de logements adaptés pour aînés autonomes (LAAA);
- ❖ Programme d'amélioration des maisons d'hébergement Rénovation (RAMH-Rénovation);
- ❖ Programme d'adaptation à domicile (PAD);
- ❖ Programme Réno-Région (PRR).

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de La Tuque demande que la Société d'habitation du Québec soit avisée par résolution, de notre intention de désigner la Ville de La Tuque comme mandataire pour la livraison de programme sur l'amélioration de l'habitat sur le territoire de la Municipalité de La Bostonnais;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** Le conseiller Michel Sylvain

**APPUYÉ PAR :** La conseillère Renée Ouellette

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que la municipalité désigne la Ville de La Tuque mandataire pour la livraison de programmes sur l'amélioration de l'habitat sur le territoire de la Municipalité de La Bostonnais.

Que la Municipalité de La Bostonnais s'engage à transmettre à la Société d'habitation du Québec et à la Ville de La Tuque confirmation de son intention de poursuivre la livraison de ces programmes par la Ville de La Tuque.

#### 6.6 Comité consultatif d'urbanisme

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme est sous la responsabilité du conseil municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** les sièges 1 et 3 du comité consultatif d'urbanisme prennent fin le 14 janvier 2016;

**CONSIDÉRANT QU'**à l'article 3.4 « durée du mandat » du règlement 3-07 « Création du comité consultatif d'urbanisme », il est stipulé que le mandat de chacun des membres est renouvelable sur résolution du conseil municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** des vérifications auprès des membres ont été effectuées afin d'obtenir leurs intentions de vouloir poursuivre leur mandat;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** La conseillère Francine Harvey

**APPUYÉ PAR :** Le conseiller Michel Sylvain

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter;



**2016-01-09**

N° de résolution  
ou annotation

Que le conseil municipal renouvelle le mandat de Mme Doris Cantin siège no 1, et M. John Baran, siège no 3 au comité consultatif d'urbanisme pour une durée de 2 ans.

#### **6.7 Soirée Tchin Tchin Chambre de Commerce**

**CONSIDÉRANT QUE** la Chambre de Commerce et d'industrie du Haut Saint-Maurice nous invite à la soirée Tchin Tchin 2016 soit le 27 janvier 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité est membre de la Chambre de Commerce;

**CONSIDÉRANT QUE** la soirée Tchin Tchin est une opportunité de réseautage;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** Le conseiller Michel Sylvain

**APPUYÉ PAR :** Le conseiller Pierre-David Tremblay

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter;

Que le conseil municipal mandate la conseillère, Mme Francine Harvey et le conseiller M. François Baugée a représenté la municipalité à cette soirée au coût de 50 \$ par personne.

#### **6.8 Nouveau programme d'aide aux personnes âgées pour le paiement des taxes municipales**

**CONSIDÉRANT QU'**à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, un nouveau programme gouvernemental provincial d'aide aux aînés pour le paiement des taxes municipales a été mis en place;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit indiquer aux propriétaires d'une unité d'évaluation résidentielle d'un logement, lors de l'envoi des compte de taxes, le montant de subvention auquel ils pourraient avoir droit en raison d'une augmentation de la valeur de leur immeuble qui dépasse de 7,5 % ou plus la moyenne de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QU'**une enveloppe monétaire a été prévue;

**CONSIDÉRANT QU'**un montant de 500 \$ a été versé à la municipalité pour l'implantation du programme;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** La conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche

**APPUYÉ PAR :** Le conseiller Pierre-David Tremblay

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter;

Que la municipalité informe les propriétaires qui ont droit au montant de la subvention lors de l'envoi des comptes de

**2016-01-10**



2016-01-11

N° de résolution  
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

2016-01-12

taxes. Que le montant de la subvention obtenue du Ministère des Affaires municipales des régions et de l'Occupation du territoire soit inscrit au budget 2016.

### 6.9 Appui au vote contre le budget d'agglomération 2016

**CONSIDÉRANT QUE** le budget d'agglomération pour l'exercice financier 2016 a été adopté majoritairement le 16 décembre 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal avait mandaté sa mairesse à voter contre l'adoption du budget 2016 de l'agglomération;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de La Bostonnais avait des réserves sur certaines dépenses générales prévues, sans justifications dans certains postes budgétaires;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal avait des réserves sur les dépenses reliées au tourisme et du service incendie;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** La conseillère Renée Ouellette

**APPUYÉ PAR :** Le conseiller Pierre-David Tremblay

**ET RÉSOLU** majoritairement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter;

**CONTRE :** La conseillère Francine Harvey

Que le conseil municipal de La Bostonnais appui la mairesse Mme St-Louis dans son vote contre l'adoption du budget de l'exercice financier 2016 de l'Agglomération de La Tuque.

## 7. Trésorerie

### 7.1 Adoption des dépenses

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance de la liste des dépenses mensuelles pour le mois de décembre 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** lesdites dépenses respectent les prévisions adoptées en début d'année;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** Le conseiller Michel Sylvain

**APPUYÉ PAR :** La conseillère Francine Harvey

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que le conseil municipal adopte les dépenses mensuelles du mois de décembre 2015 telles que soumises par le personnel.



N° de résolution  
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

## 7.2 Adoption des états financiers

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance des états financiers de la municipalité soumis par l'administration pour le mois de décembre 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** les états financiers reflètent la situation financière de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** les états financiers respectent les prévisions budgétaires quant aux revenus et aux dépenses;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** Le conseiller Michel Sylvain

**APPUYÉ PAR :** La conseillère Francine Harvey

**ET RÉSOLU** majoritairement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

**CONTRE :** Le conseiller Pierre-David Tremblay

**CONTRE :** La conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche

Que le conseil municipal adopte les états financiers du mois de décembre 2015 tel que soumis.

## 7.3 Rapport de taxes

Voici les montants totaux des taxes à percevoir pour les années 2011, 2012, 2013, 2014 et 2015.

Au mois novembre 2015		Au mois de décembre 2015	
2011	2 906.27 \$	2011	2 906.27 \$
2012	3 541.53 \$	2012	3 541.53 \$
2013	6 735.97 \$	2013	6 035.97 \$
2014	10 693.15 \$	2014	10 255.17 \$
2015	<u>36 493.71 \$</u>	2015	<u>32 741.59 \$</u>
<b>Total</b>	<b>59 670.63 \$</b>	<b>Total</b>	<b>55 480.53 \$</b>

### Domaine l'aventurier décembre 2015

2011	2 906.27 \$
2012	3 422.95 \$
2013	3 575.04 \$
2014	3 298.56 \$
2015	<u>3 810.04 \$</u>
<b>Total</b>	<b>17 012.86 \$</b>

## 8. Permis de construction

Au 31 décembre 2015, 2 permis ont été délivrés pour une valeur de 3 015.00 \$ rapportant à la municipalité une somme de 25.00 \$.

En 2014, 6 permis de délivrés au 31 décembre.

Au 31 décembre 2015, le total de permis délivrés pendant l'année est de 149, pour une valeur totale de 1 348 845.00 \$ et rapportant à la municipalité un montant de 1 880.00 \$ pour l'année financière 2015.



N° de résolution  
ou annotation

Au 31 décembre 2014, le total de permis délivrés pendant l'année était de 121, pour une valeur totale de 1 357 950.00 \$ et rapportant à la municipalité un montant de 1 745.00 \$ pour l'année financière 2014.

## 9. Rapport des comités

Le conseiller M. Pierre-David Tremblay profite de l'occasion Pour informer les citoyens qu'un comité de circulation a été créé, il est composé de la mairesse, la directrice générale, lui-même et M. Labonté, directeur de la sureté du Québec afin de nous aider à régulariser certains détails au niveau de la vitesse et de la sécurité. Il invite la population à communiquer avec la municipalité pour des idées ou commentaires qui pourraient être discutés lors de ces rencontres. Il profite de l'occasion pour parler du comité qui a été créé afin de procéder à la révision du plan d'urbanisme et des règlements municipaux qui disons le non pas été révisé depuis 26 ans. Cette révision permettra à la municipalité de se joindre à la réglementation provinciale. Les travaux vont bon train!

## 10. Période de questions

La période de questions débute à 20 h 10 et se termine à 20 h 40

## 11. Tour de table des conseillers

- Le conseiller Pierre-David Tremblay :  
Invite la population à venir demain pour l'adoption du budget et remercie les citoyens de leurs présences.
- La conseillère Renée Ouellette :  
Mentionne que la distribution aux aînés de la Bostonnais a été appréciée de tous.
- La conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche :  
Elle souhaite une bonne année Santé et bonheur aux citoyens présent.
- La conseillère Francine Harvey :  
Elle remercie les aînés de leurs accueils durant la distribution des cadeaux et remercie les citoyens d'être présents ce soir.
- Le conseiller François Baugée :  
Bonne année à tous!
- Le conseiller Michel Sylvain :  
Bonne année et au plaisir de vous voir demain au dépôt du budget 2016

## 12. Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, on peut clore l'assemblée.

**PROPOSÉ PAR :** La conseillère Marie-Élizabeth  
Courtemanche

**APPUYÉ PAR :** La conseillère Renée Ouellette

## 13. Levée de l'assemblée



N° de résolution  
ou annotation

L'assemblée est levée à 20h42

Chantal St-Louis  
**Chantal St-Louis, mairesse**

Josée Cloutier  
**Josée Cloutier, directrice générale**